



## Comptabilités

Revue d'histoire des comptabilités

6 | 2014

Comptables et comptabilités dans l'Antiquité

---

# Comptables et comptabilités dans l'Antiquité: propos introductifs

Véronique Chankowski

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/comptabilites/1435>

ISSN : 1775-3554

### Éditeur

IRHIS-UMR 8529

### Référence électronique

Véronique Chankowski, « Comptables et comptabilités dans l'Antiquité: propos introductifs », *Comptabilités* [En ligne], 6 | 2014, mis en ligne le 15 décembre 2014, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/comptabilites/1435>

---

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

Tous droits réservés

---

# Comptables et comptabilités dans l'Antiquité: propos introductifs

Véronique Chankowski

---

- 1 Étudier les comptabilités antiques peut d'emblée ressembler à une gageure. Les documents dont nous disposons sont des sources lacunaires et, pour les sources chiffrées, souvent impropres à des mises en série. Qui plus est, si l'on en croit un courant historiographique qui a longtemps fait autorité, les sociétés anciennes seraient par nature pré-statistiques. Ainsi M. I. Finley, dans une conférence publiée d'abord dans les *Annales* de 1982 et reprise sous le titre « Le document »<sup>1</sup>, citait-il les propos d'Arnold H. M. Jones en 1948: « Le principal problème auquel se trouve confronté l'historien de l'économie ancienne est tel que j'ose à peine en parler devant un large auditoire, de peur de jeter le discrédit sur l'histoire ancienne. Cependant il est peu probable que je puisse longtemps tenir cachée l'ignominieuse vérité : il n'y a pas de statistiques anciennes ».
- 2 Il y a néanmoins des chiffres, auquel l'historien, comptable de la compréhension des sociétés, se doit de donner sens, et au-delà des chiffres et des nombres, des hommes acteurs de pratiques qui éclairent des raisonnements, des réponses à des besoins ainsi que des situations financières et économiques de ces mêmes sociétés.
- 3 Des plus anciennes archives privées connues à ce jour, dans le milieu des marchands assyriens du second millénaire avant notre ère, jusqu'aux écrits de l'Antiquité tardive, est-il possible d'écrire une histoire des comptabilités antiques? Le présent dossier tente d'en jeter les linéaments, en dépassant les points de vue évolutionnistes trop souvent à l'œuvre dans les synthèses sur l'histoire des comptabilités à travers les âges<sup>2</sup>. L'enjeu est bien, en effet, de décrire des pratiques telles qu'elles apparaissent dans les sources, pour en comprendre les finalités dans des sociétés données et mieux saisir, par là même, une forme de rationalité qui, en définitive, témoigne de caractéristiques institutionnelles et culturelles.
- 4 La caractéristique majeure des sources antiques est qu'elles constituent une documentation ruinée qui, par là même, nécessite de recourir à des techniques de reconstitution, croisant les documents disponibles, pour réélaborer les modalités de

fonctionnement des techniques antiques. Que l'objet soit archéologique, comme l'abaque, ou monétaire dans le cas des comptes à étalons multiples, c'est bien l'effort de compréhension d'un système qui, à terme, peut espérer rendre compte du fonctionnement d'une réalité ancienne. Si, comme le dit Aldo Schiavone, « l'histoire [est] brisée »<sup>3</sup>, s'il n'existe pas de solutions de continuité que l'on puisse postuler dans l'histoire économique comme dans l'histoire des techniques entre l'Antiquité et les mondes médiévaux et modernes, comment situer les comptabilités antiques dans l'étude de l'ensemble des procédés propres au domaine comptable et financier ?

- 5 La comptabilité était, à n'en pas douter, un objet d'intérêt pour les sociétés anciennes, qui ont, selon les cas étudiés, produit à cet effet des supports d'écriture et des instruments de calcul<sup>4</sup>, mis en œuvre des institutions de contrôle des comptes publics<sup>5</sup> et une juridiction prenant en considération le statut des comptabilités privées<sup>6</sup>. À ce titre, la comptabilité est un élément du discours, au moins dans un certain nombre de cas avérés dans les sociétés anciennes comme en témoigne l'usage de métaphores comptables, au Proche-Orient, dans le monde grec et dans le monde romain : ainsi Eschine, d'après les accusations de son adversaire Démosthène, aurait-il comparé le raisonnement à tenir sur l'affaire de corruption dans sa mission diplomatique auprès de Philippe de Macédoine à un calcul de solde sur l'abaque (XVIII, *Sur la couronne*, 227)<sup>7</sup>. Au Proche-Orient ancien, un proverbe babylonien qui met en parallèle le prêt à intérêt et l'enfantement témoigne de ce même usage du vocabulaire financier comme langage social<sup>8</sup>.
- 6 Des mots aux images, les réalités comptables apparaissent là encore comme le moyen d'exprimer un programme qui peut être revendiqué par les pouvoirs au service duquel travaillent les artistes : peint, si l'on en croit une analyse récente, dans l'entourage d'Alexandre le Grand et s'inspirant peut-être d'une œuvre picturale réalisée pour les funérailles du conquérant<sup>9</sup>, le fameux « Vase des Perses » du peintre dit de Darius (Musée archéologique de Naples, inv. 81947) utilise, dans la scène du paiement du tribut achéménide qui figure dans le champ inférieur, une représentation de l'abaque. Élaboration, par un peintre italien, d'une image de la richesse perse, cette représentation utilise un langage explicitement grec avec la présence de l'abaque et des unités monétaires grecques représentées sur la table à compter, pour exprimer la réalité orientale d'une économie tributaire : c'est bien un regard grec qui est porté sur ce système et l'on n'est pas très loin, en ce sens, du discours théorique sur l'*oikonomia* royale, satrapique, civique et privée qui est tenu dans le traité intitulé *l'Économique* attribué à l'école aristotélicienne et qui témoigne des nouveaux concepts forgés par la pensée grecque au moment de la conquête.



détail du Vase des Perses

- 7 Élément du discours, la comptabilité a aussi une finalité propre qui répond aux objectifs d'une situation donnée. Des dénombrements et estimations à des fins essentiellement fiscales dans les grands sanctuaires orientaux à l'enregistrement des fortunes privées des marchands assyriens, des affaires des archives des financiers romains aux comptabilités gravées des cités et des sanctuaires du monde grec, la diversité des pratiques comptables se lit d'abord dans la variété des supports d'écriture utilisés, dont bon nombre étaient en matériaux périssables et n'étaient pas destinés à un enregistrement pérenne. Dans son étude sur les banquiers grecs, R. Bogaert constatait qu'aucune source ne permet d'affirmer l'existence de registres disposés compte par compte, en plus du registre des activités journalières que les banquiers tenaient, mais supposait tout de même l'existence d'un tel "grand livre" de comptabilité<sup>10</sup>. D'autres études, celles de J. Andreato sur les financiers romains et plus récemment l'étude de G. Minaud sur les pratiques comptables du monde romain, ont montré l'existence de niveaux hiérarchisés de documents au sein des archives comptables privées<sup>11</sup>. Dans le Fayoum égyptien à l'époque romaine, les archives du domaine d'Appianus, étudiées par D. Rathbone, révèlent l'existence de documents comptables hiérarchisés : des comptes mensuels tenus par fractions de domaines, des comptes pour chaque ouvrier agricole dans chaque fraction du domaine, des comptes secondaires que les administrateurs tenaient pour leurs propres besoins et gardaient par devers eux, et des comptes transmis à l'administration centrale<sup>12</sup>.
- 8 Dans le monde grec, l'exemple particulièrement bien documenté de Délos, où la documentation épigraphique permet de suivre sur près de trois siècles la comptabilité du sanctuaire telle qu'elle a été gravée sur d'immenses stèles de comptes exposées dans l'espace du sanctuaire, laisse entrevoir, à travers l'évolution de la présentation des comptes, les besoins de connaissance financière exprimés par la communauté civique. Cette évolution, toutefois, n'est pas linéaire. On y perçoit de nombreux tâtonnements de la part des administrateurs en charge de la gestion des fonds publics ou sacrés. Aussi l'efficacité des pratiques comptables acquise au fil des années est-elle le fruit d'influences et de transferts de compétences au sein de la communauté civique, entre le domaine

public et les milieux d'affaires privés, en particulier les banquiers qui interviennent eux aussi dans la gestion des fonds sacrés<sup>13</sup>. Largement inspirée des méthodes des administrateurs athéniens qui les avaient précédés, l'administration des Déliens nous renvoie l'image de citoyens habiles à manier l'abaque pour y poser les quatre opérations de calcul, compétents dans l'élaboration des contrats, traitant avec les artisans, les entrepreneurs, les fournisseurs, les fermiers, les débiteurs, les banquiers.

- 9 La richesse de ces grands dossiers d'inscriptions comptables (Athènes, Délos, Tauroménion) ne doit pas non plus faire oublier le témoignage de bien d'autres inscriptions qui, de façon ponctuelle, font état de pratiques comptables similaires et du développement des techniques et du vocabulaire de la comptabilité et des finances<sup>14</sup>. Des procédures encadraient strictement le maniement des fonds par les magistrats chargés de l'administration des biens sacrés et civiques, tout comme le décrit Cicéron dans le *Pro Flacco* en 59 à propos de la cité de Temnos d'Eolide : "J'ai affaire à une cité très minutieuse et très exacte dans ses écritures, où l'on ne peut déplacer un sou sans l'intermédiaire de cinq prêteurs, de trois questeurs, de quatre banquiers d'État, qui, dans cette cité, sont élus par le peuple"<sup>15</sup>.
- 10 Dans le système grec comme dans les archives babyloniennes, les transferts de compétences entre le domaine des particuliers et les méthodes employées dans la sphère publique apparaissent nombreux. C'est probablement moins le cas dans le monde romain où les modalités comptables semblent davantage cloisonnées. Comme en témoignent aussi les tablettes néobabyloniennes<sup>16</sup>, la documentation athénienne d'époque classique permet en particulier de souligner la proximité des procédures employées par les banquiers professionnels et par les prêteurs privés, et l'identité des destinations de ces capitaux<sup>17</sup>.
- 11 Ces procédés comptables révèlent donc autant de savoir faire que d'approximations : témoignage non pas des imperfections du stade antique de la comptabilité dans une progression linéaire des techniques, mais bien plutôt des petits et des grands arrangements que les agents économiques des sociétés antiques ont été en mesure de mettre en œuvre face aux contraintes institutionnelles, économiques ou sociales de leurs milieux. Dans la *chôra* de l'Égypte ptolémaïque, les archives de Zénon, un Grec intendant d'un grand domaine au III<sup>e</sup> s. avant notre ère, fournissent maints exemples de solidarités locales entre Grecs et Égyptiens dans le but de contourner les exigences fiscales de l'État lagide ou à tout le moins d'en atténuer l'impact sur les affaires privées<sup>18</sup>.
- 12 Parallèlement aux exigences d'exactitude et aux compétences techniques dont font état les documents antiques, il faut encore retenir la leçon aristotélicienne du livre IV de l'*Éthique à Nicomaque* qui, dans un développement parfaitement mathématique, met en relation les différentes vertus et leurs manifestations sociales dans une analyse des rapports de proportions et de mesure qui est au cœur de l'investigation aristotélicienne des formes de l'échange économique : « un mode d'être se détermine par les actes qu'il produit et par les choses auxquelles il s'applique »<sup>19</sup>. Dans le domaine de la magnificence qui se doit d'associer grandes dépenses et mesure (1122b), ἡ ἀκριβολογία μικροπρεπές, « faire les comptes avec exactitude est mesquin »...

---

## NOTES

1. Moses I. Finley, *Sur l'histoire ancienne. La matière, la forme, la méthode*, Paris, 1987, p. 68-96.
2. Voir par exemple G.E.M. de Ste. Croix, « Greek and Roman Accounting », in Ananias C. Littleton, Basil S. Yamey (éds), *Studies in the History of Accounting*, 1956, p. 14-74.
3. Aldo Schiavone, *L'histoire brisée. La Rome antique et l'Occident moderne*, Rome, 1996 (trad. fr., Paris, 2003).
4. Alain Schärliig, *Compter avec des cailloux. Le calcul élémentaire sur l'abaque chez les anciens Grecs*, Lausanne, 2<sup>e</sup> édition revue et corrigée, 2001 ; Alain Schärliig, *Compter du bout des doigts. Cailloux, jetons et bouliers, de Périclès à nos jours*, Lausanne, 2006 ; Gérard Minaud, « Des doigts pour le dire. Le compt digital et ses symboles dans l'iconographie romaine », *Histoire et mesure XXI*, 1, 2006, p. 3-34, *revues.org*.
5. Pierre Fröhlich, *Les cités grecques et le contrôle des magistrats*, Paris-Genève, 2004.
6. Gérard Minaud, « Les juristes médiévaux italiens et la comptabilité commerciale avant sa formalisation en partie double de 1494 », *La revue historique*, 2011, t. 660, p. 781-810.
7. Voir également l'étude de Gérard Minaud, ici même, pour les textes latins.
8. KAR 96 : « Accorder un prêt est comme faire l'amour, rembourser un prêt est comme donner naissance à un enfant ». Voir à ce sujet Katrien De Graef, « Giving a loan is like making love », in Koenraad Verboven, Katelijin Vandorpe et Véronique Chankowski (éds), *Pistoi dia tèn technèn. Bankers Loans and Archives in the Ancient World. Studies in Honour of Raymond Bogaert, Studia Hellenistica 44*, 2008, p. 3-15.
9. Voir en dernier lieu l'étude de Claude Pouzadoux, « Un Béotien à Tarente ? », in *Artisanats antiques d'Italie et de Gaule*, CNRS-EFR, Naples, 2009, p. 256-263, et la bibliographie citée en note.
10. Raymond Bogaert, *Banques et banquiers dans les cités grecques*, Leiden, 1968, p. 378-380.
11. Jean Andreau, « Les archives des banquiers romains et leur conservation », dans Marie-Françoise Boussac, Antonio Invernizzi (éds.), *Archives et sceaux du monde hellénistique, BCH Suppl. XXIX*, 1996, p. 423-437, présente une utile synthèse des connaissances et mentionne les divergences d'interprétation ; également Jean Andreau, « Pouvoirs publics et archives des banquiers professionnels », *La mémoire perdue*, Paris, 1994, p. 1-18 ; Gérard Minaud, *La comptabilité à Rome. Essai d'histoire économique sur la pensée comptable commerciale et privée dans le monde antique romain*, Lausanne, 2005.
12. Dominic Rathbone, *Economic rationalism and rural society in third-century A.D. Egypt. The Heroninos archive and the Appianus estate*, Cambridge, 1991.
13. Véronique Chankowski, « Nouvelles recherches sur les comptes des hiéropes de Délos : des "archives de l'intendance sacrée" au "grand livre" de comptabilité », *Comptes Rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, 2013, II, p. 863-899.
14. Comme en témoigne la monumentale synthèse de Léopold Migeotte, *Les finances des cités grecques*, Paris, 2014.
15. Cicéron, *Pro Flacco*, 44, trad. André Boulanger, C.U.F. : "Cum civitate mihi res est acerruma et conficientissima litteratum, in qua nummus commoveri nullus potest sine quinque praetoribus, tribus quaestoribus, quattuor mensariis, qui apud illos a populo creantur".
16. Voir ici-même l'analyse de Laetitia Graslin-Thomé.
17. Voir par exemple les articles de Kirsty Shipton, Vincent Gabrielsen, Véronique Chankowski dans Koenraad Verboven, Katelijin Vandorpe et Véronique Chankowski (éds), *Pistoi dia tèn technèn. Bankers Loans and Archives in the Ancient World. Studies in Honour of Raymond Bogaert, Studia Hellenistica 44*, 2008

18. Claude Orrieux, *Les papyrus de Zénon. L'horizon d'un Grec en Égypte au III<sup>e</sup> s. av. J.-C.*, Paris, 1983, en particulier p. 143-148.

19. ἡ ἕξις ταῖς ἐνεργείαις ὀρίζεται, καὶ ὧν ἐστίν, 1122b.

---

## AUTEUR

VÉRONIQUE CHANKOWSKI

Université Lyon 2 - UMR 5189 HiSoMA

veronique.chankowski@univ-lyon2.fr